

# CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 février 2020



L'an deux mille vingt, le six février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire.

Etaient Présents : MM. GUERINEAU, TERRASSON, DESSARD. Adjoints.  
MM. BERTRAND, DECHENE, LABARRE, LEMAISTRE, PLOTON

Arrivée de M. DECHENE à 20h42

Absente excusée:

Mme VERNAT, Adjointe, ayant donné procuration à Mme REZEAU, Maire

*Date de convocation : 30 janvier 2020*

*Date d'affichage : 30 janvier 2020*

M. BERTRAND a été désigné comme secrétaire de séance



## Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 9 janvier 2020

1. Restauration de l'Eglise. Travaux de première urgence : Avenant n°1
2. Présentation du compte administratif 2019 du budget communal

Objets ajoutés à l'ordre du jour :

3. Modification des statuts du syndicat des transports scolaires de Sainte Maure de Touraine
4. Adhésion à un groupement de commandes pour l'équipement et la maintenance en défibrillateurs automatisés externes et/ou le déplacement et la maintenance de matériel existant

Questions et informations diverses

Observation sur le Procès-verbal du 9 janvier 2020 :

*Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.*



**N° 2020-02-01 : RESTAURATION DE L'ÉGLISE TRAVAUX DE PREMIERE URGENCE : AVENANT N°1**

Arrivée de M.DECHENE

M.DESSARD indique que des désordres, non évalués lors de l'estimation du marché, ont été mis en évidence par le maître d'œuvre lors de la réunion de chantier du 5 février dernier.

M.DESSARD explique qu'il serait nécessaire de commander un complément de pierre de taille d'environ ½ m<sup>3</sup> et d'installer des renforts métalliques des cintres, l'enchevêtrement des bois étant insuffisant.

Le complément et la taille de pierres supplémentaires sont estimés à 2067,12 € par l'entreprise Hory Chauvelin lot1 : Maçonnerie, pierre de taille et travaux annexes.  
L'installation de renforts métalliques des cintres est estimée à 2991,10€ par l'entreprise FRELON, lot 2 : charpente, couverture et travaux annexes. En contrepartie, il est retiré du marché la réalisation du couvrement en ardoise des contreforts pour un montant de 894,38€ HT.

Ces modifications permettent de fixer l'avenant °1 à une plus-value de 4 163,84 € H.T, soit 3,2% du marché global et porte le montant du marché à 119 108,77 € HT.

Madame le Maire rappelle qu'un montant de 5 747,25€ de dépenses imprévues a été fixé dans le marché global. Cette plus-value sera déduite de ce montant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ACCEPTE** l'avenant n° 1 représentant une plus-value de 4163,84€ HT répartie comme suit :

Entreprise HORY CHAUVELIN – Lot 1 Maçonnerie, Pierre de Taille, Travaux annexes, pour un montant de 2067,12 € H.T.

Entreprise FRELON- Lot 2 Charpente, Couverture, travaux annexes pour un montant de 2096,72 € HT

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

M.GUERINEAU ajoute que les panneaux d'information réalisés sur L'Eglise seront prochainement installés au niveau des grilles du chantier.

**N° 2020-01-02 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE SAINTE MAURE DE TOURAINE**

*Vu l'arrêté préfectoral n°181-261 en date du 19 décembre 2018, relatif à l'harmonisation des compétences de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV), qui stipule que « celle-ci sera compétente en matière d'organisation, gestion des transports scolaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.*

*Vu l'article 3 du même arrêté qui dispose que : « à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, la communauté de communes Touraine Val de Vienne entre en substitution des communes de Neuil, Noyant de Touraine, Saint-Epain et Sainte-Maure-de-Touraine au sein du Syndicat Intercommunal des transports scolaires de Sainte-Maure-de-Touraine qui devient un syndicat mixte, pour la compétence « transports scolaires » en application de l'article L.5214-21 du CGCT.*

*Le syndicat des transports scolaires de Sainte Maure de Touraine a accepté par délibération en date 3 septembre 2019, la modification des statuts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.*

*En application de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat des transports scolaires de Sainte-Maure-de-Touraine doit se prononcer sur cette décision.*

Le Conseil Municipal :

Après lecture des nouveaux statuts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des transports scolaires de Sainte-Maure-de-Touraine

**N° 2020-01-03 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'EQUIPEMENT ET LA MAINTENANCE EN DEFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES ET/OU LE DEPLACEMENT ET LA MAINTENANCE DE MATERIEL EXISTANT.**

Madame le Maire expose que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'équipement en défibrillateurs automatisés externes (DAE) ou le déplacement du boîtier et le contrat de maintenance des DAE permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service.

Madame le Maire précise que Loches Sud Touraine propose donc la création d'un groupement de commande en matière d'équipement en défibrillateurs automatisés externes et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Le groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics et accords-cadres de ses membres en ce qui concerne l'équipement en défibrillateurs automatisés externe (DAE) et la maintenance de ces appareils notamment des établissements recevant du public (ERP) dont la Communauté de Communes et les communes sont propriétaires. Cet équipement répond entre autres, à l'obligation faite par le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018.

Madame le Maire précise en outre que Loches Sud Touraine assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, Loches Sud Touraine procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents. L'exécution technique et financière est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe. La convention précise que la mission de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine comme coordonnateur, ne donne pas lieu à participation aux frais de gestion du groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que la commune a des besoins en matière de défibrillateurs automatisés externes (DAE),

**CONSIDERANT** que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

**CONSIDERANT** que Loches Sud Touraine propose d'adhérer à un groupement de commandes concernant l'équipement en défibrillateurs automatisés externes (DAE),

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes,

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune,

### Informations Diverses :

#### **FINANCES :**

##### **Présentation du Compte Administratif 2019 :**

Madame le Maire présente le compte administratif 2019. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 601 898,23 et les recettes de fonctionnement à 565 255,22€ soit un résultat négatif de fonctionnement de 36 643,01€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 150 042,57€ et les recettes d'investissement à 106 292,53€, soit un résultat négatif d'investissement de 43 750,04€.

Ces résultats négatifs s'expliquent par le transfert des excédents des budgets eau et assainissement à la communauté de communes Loches Sud Touraine. 120 482,78€ en fonctionnement et 38 068,67€ en investissement sur l'exercice 2019.

Le résultat cumulé prenant en compte l'excédent de fonctionnement 2018 est de +259 355,05€ pour la section fonctionnement et -87 753,229€ pour la section d'investissement.

Madame le Maire présente les projets d'investissements qui seront soumis au vote lors du prochain conseil municipal du 5 mars 2020.

Madame le Maire expose les différentes pistes d'économies de la section de fonctionnement en cours :

Révision des contrats de téléphonie :-1900€ TTC/an. Un compte-rendu des offres est distribué à chaque conseiller.

Révision des contrats de vérification des extincteurs en cours : économie de 50% envisagée

Révision des contrats d'assurance en cours

Les tarifs de locations des bâtiments communaux n'ayant pas augmenté depuis plusieurs années pourront également être réévalués.

#### **TRANSPORT :**

M.LEMAISTRE souhaite soulever la question du manque de transport intercommunal. Il demande s'il est possible d'effectuer des trajets tels que Ligueil – Sainte Maure ou Descartes-Sainte-Maure. M.PLOTON répond que certains trajets existent via le réseau FilVert. Madame le Maire indique qu'une étude lancée par la Communauté de Communes est en cours. Elle invite les conseillers municipaux à répondre à cette enquête pour faire remonter les éventuels besoins.

## **SCOLAIRE :**

### **Inscriptions scolaires :**

Les familles des enfants nés en 2017 sont invitées à procéder à leur inscription scolaire, en classe de Petite Section, auprès du secrétariat de mairie entre le 17 février et le 13 mars 2020. Pièces à fournir : livret de famille, carnet de santé de l'enfant et justificatif de domicile. Une pré-inscription est possible pour les enfants nés en 2018 en classe de TPS. Une décision sera rendue en fonction des effectifs.

## **INFORMATIONS GENERALES :**

### **Festival les Percufoles :**

L'association « Envie de Percus » organise le prochain festival et appelle à candidature les communes qui souhaiteraient accueillir l'Apéro-percus le vendredi 11 septembre 2020. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se porter candidat pour accueillir cet événement, même si la commune a déjà été village d'hôtes il y a deux ans.

### **Gîte :**

Suite à la réunion de la commission de fonctionnement du gîte, Madame le maire annonce qu'une étude pour établir un contrat de travail pour l'entretien du gîte est en cours.

### **Agenda :**

15 février 2020 : Permanence publique d'informations et d'échanges sur le projet éolien

24 février 2020 : Réunion publique à 18h30 à la salle des fêtes de Sepmes sur l'amélioration de l'habitat avec la communauté de communes Loches Sud Touraine. Conseils et aides financières

07 mars 2020 : Rencontre d'auteurs à la bibliothèque de Sepmes : Jacques LEMAISTRE et Sylvie POULIQUEN.

24 mars 2020 : Expertise Affaire GALLAND- Rue René Descartes

22 avril 2020 : Animations sur les déchets en partenariat avec la communauté de communes Loches Sud Touraine à la bibliothèque de Sepmes

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h45**